



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CANCHE EST PLACÉE EN VIGILANCE ORANGE CRUES
LE PAS-DE-CALAIS EST PLACÉ EN VIGILANCE JAUNE PLUIE-INONDATIONS

Arras, le 25 février 2024

La Canche est placée en vigilance orange crues. La Liane, la Hem, l'Aa, la Lys-amont, la Lawe-Clarence sont quant à elles placées en vigilance jaune crues. Les prévisions détaillées par cours d'eau sont disponibles sur : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=29>.

Le département du Pas-de-Calais sera également placé en vigilance jaune pluie-inondation par Météo-France demain de 3h à 17h.

Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a placé le Centre Opérationnel Départemental (COD) en situation de pré-alerte, afin de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la situation. Par mesure de prévention, le dispositif opérationnel mis en œuvre par les sapeurs-pompiers est renforcé dans les territoires concernés. Le dispositif de pompage déployé dans la région Hauts-de-France au titre de la solidarité nationale en novembre 2023 et janvier 2024 est également prêt à être réactivé en tant que de besoin :

- 4 pompes d'une capacité de 360 m³/h chacune et 1 pompe de 850 m³/h sont toujours installées sur le secteur de la Calotterie (arrondissement de Montreuil/Mer). Elles fonctionnent selon les marées (6h/j pour les pompes de 360 m³/h et 5h/j pour celle de 850 m³/h).
- 2 pompes de 5 400 m³/h sont positionnées au centre de secours de Calais, prêtes à être déployées sur le site de la Batellerie.
- 2 pompes d'une capacité totale de 1 500 m³/h ont été mises en place hier à l'écluse carrée située sur la commune d'Hames-Boucres (arrondissement de Calais).
- le préfet a également demandé à VNF et à l'Institution des Wateringues d'activer l'ensemble des moyens de pompage dont ils disposent pour anticiper la montée des eaux dans les canaux et cours d'eau dont ils ont la gestion.
- Enfin, 10 sapeurs-sauveteurs de la sécurité civile sont mobilisés préventivement en complément des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais.

Tous les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour protéger la population. Le préfet engage chacun à être vigilant et à respecter les consignes de sécurité.

Les bons réflexes à adopter :

- Tenez-vous éloigné de tout cours d'eau ;
- Ne descendez pas dans les sous-sols ;
- Conformez-vous à la signalisation routière ;
- Évitez les secteurs concernés ;
- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, site Internet,...) ;
- Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobilier, produits toxiques, appareils électriques, ...).

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)